

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

8 – Commande publique

OBJET

N° 2024-114

Achat et installation de 2
cœurs de réseau
informatique par le
prestataire ACCESS

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2023-32 du 11 février 2023 et n°2024-49 du 08 juillet 2024 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la consultation organisée dans le cadre de procédure de marché sans mise en concurrence préalable ;

Vu le budget 2024 ;

Vu l'engagement numéro IN240037 ;

Vu la proposition commerciale présentée par l'entreprise ACCESS ;

Considérant la nécessité de remplacer le cœur de réseau informatique actuel et d'en rajouter un autre dans le cadre du PRA-PCA du service SI,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'accepter la proposition commerciale.

ARTICLE 2 – De signer cette proposition d'un montant de 28 707 € HT, soit 34 448,40 € TTC.

ARTICLE 3 – De dire que les crédits sont prévus au budget principal à cet effet.

ARTICLE 4 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture: **le 23/08/2024**

de sa mise en ligne le : **23/08/2024**

de sa notification le :

Fait à Gaillard, le 22 août 2024

Le Maire,
Antoine BLODIN

